



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2022

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes DELAVAQUERIE Martine, GUAY Ana, ROOSE Annabelle, WEMAUX-LEPINE Ingrid,
Conseillères municipales
MM. BINCTIN Patrick, DUFETRE Alain, GARNIER Jean-Grégoire, GILOT Christophe,
Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

Mme LEGOUT Stéphanie, conseillère, a donné pouvoir à Mr GARNIER Jean-Grégoire
M. LOUMIKOU Jean, a donné pouvoir à Mme WEMAUX-LEPINE Ingrid

Absents excusés :

M. DEPRET Geoffray, adjoint
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe
Mme DESSEAUX Christel
Mr DENICOURT BOULANGER Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35

Mme ROOSE Annabelle est nommée secrétaire de séance.

Mme FOYART dépose un rapport complémentaire sur table à insérer dans le chapitre II – Questions diverses, concernant la périodicité du versement du CIA (complément indemnitaire annuel) et demande si l'assemblée accepte de rajouter ce rapport complémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de rajouter un point complémentaire dans les questions diverses.

Mme FOYART commente le volet « Informations générales ».

Date de la prochaine réunion

Le conseil municipal se réunira le jeudi 23 juin 2022. Cette date sera confirmée au moment opportun.

Nouveau cimetière:

Présentation du positionnement du futur cimetière dans le nouveau lotissement, proposition faite par Oise Habitat de l'implanter entre les deux zones pavillonnaires, sur l'espace vide. (Plans fournis en annexe 1 du document de présentation).

M. DUFETRE trouve choquant d'implanter le cimetière entre les maisons, même si plus tard il y aura de la végétation, un grillage... un mur... C'était plus simple de créer un espace jeux pour les enfants dans ce quartier. M. DUFETRE se demande ce qu'il fait là et si c'est déjà décidé.

Mme FOYART voit que ce projet peut être beau, il y a un accès avec les places de parking, peut-être un peu de nivellement à faire. Dans 15 ans il y aura des arbres, mais de toute façon il reste encore quelques places dans le cimetière actuel. Les cimetières sont la plupart du temps en ville et ont donc des riverains et ça ne pose pas de problème particulier. Elle explique que l'implantation du cimetière a toujours été prévu dans cette zone, même si Oise Habitat n'a pas su correctement expliquer les choses aux locataires actuels.

Boxy :

Elle a été installée le 3 mai, inauguration à prévoir en juin après les élections.

Mme GAY se dit déçue, car elle a été dans la BOXY et n'a pas trouvé beaucoup d'épicerie, mais plus du snacking. Mme WEMAUX-LEPINE a visité la BOXY et en revanche a trouvé les produits dont elle avait besoin. Mme FOYART fera remonter l'information pour que le réassort soit fait concernant les produits manquants et que les habitants puissent trouver un éventail plus large de produits de première nécessité, dont pâtes, riz et conserves.

Remerciement pour la subvention :

Le fil d'argent remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui lui a été allouée.

Dates à retenir :

Fête communale : le 28 et 29 mai 2022

Elections législatives : le 12 et 19 juin 2022

Jeux Inter-villages : le 9 juillet 2022

Mme FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

- Non-exercice du droit de préemption

<i>Adresse</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Parcelle</i>
35 rue Robert Guerlin	Le Village centre	AJ 95
9 rue Pierre Mendès France	Belle Visée et Gros Noyer Sud	AK 366
20 rue de la Planchette	La Planchette	AJ 37
31 rue Robert Schuman	Belle Visée et Gros Noyer Sud	AA 376 et 380
5 rue Guillaume Apollinaire	Belle Visée et Gros Noyer Sud	AK 489
15 rue de la Libération	Le Village ouest	AK 685
41 rue Robert Guerlin	Le Village centre	AJ 98

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1-1. Acquisition parcelle rue le Parc

Mme FOYART présente le dossier :

Il est demandé à mesdames et messieurs les Conseillers municipaux d'autoriser Mme le Maire à accepter la rétrocession des 3 parcelles AI 4, AI 11 et AI 84 par Mme et M. SALVAR. Ces 3 parcelles sont une partie de la rue Le Parc, voirie qui n'a jamais été transférée à la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme Le Maire à accepter la rétrocession de ces parcelles à l'euro symbolique et à signer tous documents nécessaires chez Me TOURNOUX.

1-2. Propriété 5 rue Robert Guerlin : procédure d'expropriation

Mme FOYART présente le dossier (documents complémentaires en annexe 3 du rapport de présentation):

Les parcelles lieudit « Le Village centre », AJ 129 de 2700 m² et AJ 130 de 1000 m² sont en indivision depuis des années et sont inscrite en emplacement réservé pour la mairie dans le PLU communal. En effet, la commune désire les acquérir, à l'origine pour créer un grand espace d'accueil pour la fête communale par exemple. Cette acquisition n'a jusqu'alors pu aboutir puisqu'un héritier fait obstruction.

Les autres héritiers essaient de sortir de cette impasse, et demandent s'il ne serait pas envisageable que la Mairie intente une expropriation, ce qui nous obligerait à passer par une DUP, déclaration d'utilité publique. Il faut savoir que la procédure n'est pas gratuite (1000 à 4000€ suivant le cabinet spécialisé recruté) et peut ne pas aboutir si l'utilité publique n'est pas avérée. En effet, les besoins de la commune d'il y a 20 ans ne sont plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui, nous n'avons plus besoin d'un nouveau parking pour étendre la fête foraine qui entre temps à déjà été démenagée dans un parc permettant son extension.

Il est demandé à mesdames et messieurs les Conseillers municipaux de se positionner sur ce dossier et à débattre sur cette opportunité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme Le Maire à poursuivre les investigations pour entamer une procédure d'expropriation, pour constituer une réserve foncière.

1-3. Renouvellement DSP assainissement

Mme VERRIERE présente le dossier (documents complémentaires en annexe 4 du rapport de présentation).

La commune a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la société Suez par un contrat d'affermage d'une durée initiale de 12 ans

Après prolongation il arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le projet de rapport sur le principe de la délégation de service public d'assainissement collectif en annexe concerne le lancement de la procédure de renouvellement de notre contrat.

Une précision est apportée par Mme VERRIERE, ce renouvellement de DSP assainissement englobe 5 communes (Angicourt, Brenouille, Cinqueux, Monceaux, Rieux) ainsi que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Cinqueux.

Ces 6 entités ont décidé conjointement lors d'une réunion le 02/05/2022 de fixer la durée du futur contrat à 12 ans et d'adopter la DSP (délégation de service public) comme type de gestion, ceci afin d'unifier les différentes prestations ainsi que les tarifs.

M. GARNIER souhaite savoir pourquoi nous ne prenons pas sur 20 ans ? Mme FOYART répond que l'entretien des installations serait plus cher.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représenté autorise Mme le Maire à lancer la procédure de renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour une durée de 12 ans.

1-4. Tableau des permanences des élections

Mme FOYART présente le dossier.

Elle précise qu'au niveau du secrétariat, de même que pour être assesseur, seul un habitant de Brenouille inscrit sur les listes électorales peut occuper le poste. Une seule personne, Margaux WEMAUX est résidente de Brenouille. Bien entendu, elle sera mobilisée uniquement le soir pour les formalités administratives relatives aux procédures électives, de même que Melany MARIN, Nathalie SAINT OMER et Aurore FOBERT.

Il convient donc que les membres du Conseil se positionnent également sur les postes de secrétariat, et d'assesseur, ceux de président de bureau sont dévolus aux adjoints et maire. Les créneaux qui resteraient disponibles seront proposés à des habitants inscrits sur la liste électorale.

II. QUESTIONS DIVERSES

2-1. Périodicité de versement du CIA (complément indemnitaire annuel)

Mme FOYART présente le dossier :

Par délibération du 20 décembre 2017, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place auprès du personnel communal, assorti d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé annuellement.

Par délibération du 5 mars 2020, il a été décidé de verser cette indemnité sur un rythme semestriel, soit juin et novembre.

Afin d'être en accord avec le principe de cette indemnité complémentaire, le versement en une seule fois serait plus adéquat.

M. GARNIER demande si le personnel est évalué tous les ans concernant cette prime.
Mme FOYART répond qu'effectivement, tous les ans le personnel est évalué et a des objectifs à atteindre pour pouvoir toucher cette prime.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le retour au versement unique annuel concernant le Complément Indemnitaire Annuel CIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Madame le Maire propose aux élus un tour de table :

M. DEPRET, concernant l'organisation de la fête communale : une fiche d'inscription sera distribuée en même que le P'tit Brenouillois pour le concours de pétanque « parent-enfant » qui aura lieu le samedi 28 mai à 13 h – 13 h 30, + inscriptions sur place.

Un concert est prévu à 20 h 30 avec Vincent Casalta, puis un lâcher de lanternes à la tombée de la nuit et le feu d'artifice parc Saint Rieul.

La buvette sera tenue par une personne de chaque association, et les bénéfices iront au CCAS Il y aura assez de monde au niveau du Comité des Fêtes pour faire les frites, les visiteurs pourront aussi venir avec leur pique-nique.

Dimanche 29 mai à partir de 14h est prévue la kermesse des associations de la commune, et en fin de journée une grande compétition de Baby-Foot Géant.

La BOXY est une startup jeune, nous sommes la première BOXY dans un village de l'Oise, la startup prend à sa charge l'électricité, tous les travaux qui ont été faits pour l'aménagement de l'emplacement de la BOXY, et nous aurons une participation des bénéfices de 1 000 à 3 000 euros.

M. FROIDEVAUX, concernant l'utilisation des bornes de recharge électriques installées par le SEZEO : nous sommes dans la moyenne des utilisations observées dans les autres communes.

Actuellement, le tarif est de 0.20€ / kWh, et 0.01€ / mn la nuit entre 22h et 6h00.

Compter 11€ pour une charge complète pour la ZOE.

M. GARNIER nous fait part d'une initiative de certains vétérinaires, dans la ville du Mans, d'un champ à chiens délimité et grillagé, avec des bancs pour les gens pour que leurs chiens puissent jouer, des réserves d'eau, des sacs à crottes sont mis aussi à la disposition des personnes, et bien-sûr il y a un règlement à suivre.

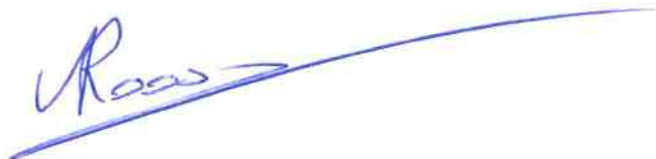
M. GILOT nous fait part d'un problème de clef pour ouvrir un cadenas lors de la cérémonie du 8 mai. Il soulève le problème de la voiture brûlée qui était à côté d'un local où il y avait une bouteille de gaz et n'ayant pas de clef à portée de main les pompiers ont forcé la porte.

M. DUFETRE, soulève le problème de l'éclairage sur le bout de route devant la salle Balavoine pour aller dans le nouveau lotissement l'éclairage est éteint le mercredi et sûrement d'autre jour.

M. FROIDEVAUX répond que le 17 juin les lampadaires côté rue fonctionneront en même temps que les autres éclairages de la commune.

La secrétaire de séance

Annabelle ROOSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roose', with a long horizontal stroke extending to the right.

La présidente de séance

Khristine FOYART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Foyart', with a large circular flourish at the beginning.